

COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

JOURNEE DES TITRES

Edition 301 FTTT, Edition des brulages au : 14-05-2012

09060064 LE CANNET COTE 9 (8) *contre* 09060066 NICE CPC 9 (1)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D2 Poule : FINALE Journée 14 Date : 13/05/2012

067021 ALVES JOSE LE CANNET COTE Brulage type : Cas B

27/01/2012 12/02/2012 13/05/2012

D1A 7 R2 D 4 D2 F 9

Le joueur Alves José ayant joué dans la deuxième phase en équipe 7 et en équipe 4 n'avais pas le droit de jouer en équipe 9.

Les rencontres des finales se jouant au score acquis, le joueur Alves ayant remporté toutes ses parties la rencontre est perdue par pénalité par le club du Cannet et le Nice CPC est déclaré vainqueur.